



Le projet

- Proposer un cycle de **5 séances**, une fois par mois entre février et juin.
- Allouer un budget suffisant pour acquérir 10 BD par séance, soit un budget total de **900€** (9% du budget annuel BD).
- Partager quelques éléments de politique documentaire et des outils, tout en laissant le plus de liberté possible au groupe.
- Le bibliothécaire accompagne mais n'intervient pas dans les propositions et les votes.





Objectifs de la 1ère

Donner un calle sail de pouvoir y évoluer en toute liberté le plus rapidement possible.

- Exposer la politique documentaire et l'historique de la création du fonds BD de la médiathèque pour avoir en tête les grandes lignes lors de ses propositions.
- Élaborer ensemble **une charte** pour cadrer le fonctionnement du comité de sélection.
- Fixer toutes les dates du cycle ensemble pour s'assurer de l'assiduité des participants.





- Deaguvin et faire -aprendre sur bib decouvir les oeuvres - chair injustement méconnues - annaîté noment - Comprendi urs d acquisitio so mouvedux, dans une groude attente ur les fure ante ses a inconveni lecteurs. Découverts, sentout manga. ce que Je connais le moins. Proposer de A Harts: Trouver les outils ma (on - Ne pas ête élitiste pour pouvoir choisir - Varier les gennes! (profil de 150: cles bol. 4 Urbay + Shriber, 3 pronnage - historique > science faction,

La charte

Article 1 : Pour qui ?

Les commandes de BD, comics et mangas sont faites pour le public ado-adultes.

Article 2:

acquéreure Vote à main levée

Modalités pour sélectionner un titre à acheter

Le groupe d'acquéreurs est exclusivement composé d'usagers de la médiathèque.

Pour acheter un titre, il faut que celui-ci soit proposé et présenté par l'un des membres du comité de sélection. Il doit obtenir la majorité + 1 voix des votes des





La charte

Article 3: Politique d'acquisition

La politique d'acquisition du groupe doit refléter la pluralitédes genres BD, Comics et Manga. La sélection doit intéresser un large public (respect de la mixité dans les choix) et doit se limiter aux éditions « de base ». On acquiert pour la collectivité et pas juste pour soi. Le choix se fera en fonction des titres déjà présents ou en commande à la médiathèque.





La charte

Article 4: Et les bibliothécaires?

Le rôle des bibliothécaires est de veiller au respect du cadre de la charte (budget, mixité), il ne censure pas les propositions du comité. Le bibliothécaire répond aux questions techniques et fournit des outils d'aide à la sélection. Le bibliothécaire peut-être amené à trancher en cas d'égalité mais n'a pas de voix lors du vote.







Pour conclure

Cette expérience nous a permis :

• De faire de la **pédagogie** autour de la politique documentaire et de nos pratiques professionnelles.





- De partager des moments conviviaux.
- De faire un « **pas de côté** » en recevant la participation de non professionnels.
- D'**enrichir** le fonds par les apports ou les surpris sur les choix de ce comité.